



Refus de vendre / paiement par chèque / montant maximal

Par **cric6913**, le **02/05/2010** à **12:10**

Bonjour,

Nous avons souhaité acheter dans une animalerie un produit d'une valeur de 1000 € que nous avons au préalable réservé 3 jours avant. Au moment du paiement le vendeur a refusé un paiement par chèque bancaire mais accepté un paiement par chèque en 4 fois sans frais. nous souhaitons acheter le produit en une seule fois et ne faire qu'un seul chèque car s'était un chéquier professionnel de la santé, et préférons régulariser par une écriture comptable qu'un transfert de fonds avec frais.

Le vendeur a refusé la vente car le montant était supérieur à 300 euros. Est-ce légal - Je pense que ce type d'enseigne Amazonie - jardiland est affilié à un centre de gestion agréé et sont soumis à l'obligation d'accepter les règlements par chèque à partir du moment où celui-ci n'est pas d'un faible montant ?

Pourriez-vous me dire si ce refus est légal ? et si oui pourquoi ? dans le cas contraire quels sont les recours ? Les adresses à contacter ?

Merci par avance de votre réponse

Meilleures salutations